



Mairie de Villargondran

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 11 septembre 2015

Présents : ROSSI Philippe, Maire, RICCIO Georges, CATTELAN Maurice, BOIS Hélène, CRETTIN Philippe, Adjoints, BOIS Stephan, DURUISSEAU Gilles, JAMEN Pascal, MERLOZ Christiane, PRAT Claudine, RONQUETTE Loredana, RICCIO Franck, ROSSAT Philippe, SALLIERE Michel.

Absente : MAGNIN Céline donne procuration à BOIS Hélène

Désignation du secrétaire de séance : Loredana RONQUETTE.

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2015.

Pas de remarque.

Vote : 15 pour

Monsieur le Maire demande l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Demande d'acquisition d'un lot ZA l'Amoudon
- Prolongation du contrat de travail saisonnier

Vote : 15 pour

2 – Convention avec la CCCM : Application du Droit des Sols (APS)

L'instruction des actes d'urbanisme était jusqu'à présent assuré par la Direction Départementale des Territoires et était gratuit.

A compter du 1^{er} octobre la CCCM assurera ce service auquel la commune devra participer financièrement pour pallier les rémunérations des 3 agents recrutés.

On peut envisager une participation de la commune et une participation de la personne qui dépose une demande, mais qui reste difficile à mettre en place.

La participation sera :

- Une part fixe annuelle correspondant à 1 € par habitant sur la base DGF.
- Une part proportionnelle par rapport aux nombre d'actes instruits.

Tarifs suivant les actes :

Certificat d'urbanisme (a)	= instruit par la commune
Certificat d'urbanisme (b)	= 60 €
Déclaration Préalable	= 105 €
Permis de démolir	= 120 €
Permis de construire	= 150 €
Permis d'aménager	= 180 €

Pour la commune, le coût pourra varier de 2000 à 4000 €.

Vote : 15 pour

3 - Régularisations foncières

a) propriété DUC Yoann / CNAPELYNCK Anne

Lors des travaux du chef-lieu, la commune a réalisé un escalier sur une partie de terrain privé (ex EXCOFFIER).

Le bornage a été redéfini pour les nouvelles limites, à la charge de la commune.

Rachat de 15 m² x 20 € = 300 € à verser aux propriétaires + frais d'acte notarié.

b) Propriété LEGRAND Serge

La commune s'est appropriée une partie du terrain en délaissé de 39 m² pour la mise en place d'un candélabre et d'un regard.

Le propriétaire en fait don à la commune, reste à la charge de celle-ci, le bornage et les frais d'acte.

c) Propriété RAMBAUD Berthe

Afin de faciliter l'accès à la zone du Putet lors des travaux de réfection des voiries du Chef-lieu entre 2009 et 2011, des échanges de terrain ont été nécessaires.

Cession des consorts RAMBAUD à la commune : 33 m²

Cession de la commune aux consorts RAMBAUD 88 m²

Les bornages ont été faits, reste à se rapprocher du Notaire pour établissement de l'acte.

d) Dossier commune OPAC

Le dossier concernant la régularisation de l'assiette foncière de l'ensemble immobilier de l'Arcassière et datant de 1990 est toujours en cours, et les actes n'ont pas été formalisés. Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil municipal afin de pouvoir terminer les démarches engagées et signer tous les documents nécessaires.

Vote : 15 pour

Monsieur le Maire insiste sur le fait que durant son mandat, aucuns travaux ne seront réalisés sur du terrain privé. Les achats seront réalisés au préalable. Aucun propriétaire ne sera spolié.

4 - Point sur avancement des travaux place des Anciens Combattants

Demande des Anciens Combattants, de conserver les obus.

L'architecte doit revoir l'implantation et l'éclairage du monument.

Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

Les travaux avancent dans les délais prévus pour 2015

La cérémonie du 11 novembre aura lieu dans la configuration actuelle. Celle du 8 mai sera certainement possible au nouvel emplacement.

Le cheminement sera éclairé par 38 points LED à l'intérieur des murs. 1 projecteur sera installé pour éclairer le passage entre la fontaine et l'abri bus, pour le mettre en évidence.

Les entreprises d'électricité seront consultées prochainement par le cabinet GE-ARC.

Concernant l'abri bus, le Maire demande que soit prévu la mise en accessibilité. Le coût de cet aménagement sera sorti du marché et les crédits étant budgétisés par la CCCM, les travaux pourront être réglés à hauteur de 9750 € HT.

A terme tous les abris bus de la CCCM devront être accessibles.

5 - Diagnostic mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP)

Monsieur le Maire présente le diagnostic de chaque bâtiment réalisé par le cabinet APAVE.

Avant le 27 septembre, déposer un agenda dans lequel seront indiqués les aménagements à réaliser.

L'APAVE ne peut pas respecter ces délais, les agendas ne sont pas prêts.

La commune a 3 ans pour la mise en accessibilité des locaux classés en 5^{ème} catégorie : mairie, école, et église, soit environ 200 000 €, 6 ans pour les autres bâtiments, restera 470 000 €.

Les maires de la CCCM vont transmettre un courrier à Monsieur le Préfet pour demander un report de dépôt des agendas.

A noter qu'une demande de subvention a été refusée à la CCCM pour ces travaux.

Le coût total de mise en accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux est chiffré à 668 965.20 € TTC.

(Eglise : 34 251 €, mairie : 20 658 €, cimetière : 113 850 €, terrain multi sports : 203 952 €,

capucin : 61 516.20 €, salle des fêtes : 17 952 €, école : 148 213.20 €, salle polyvalente : 68 572.80 €).

6 - Nouvelle désignation membres commission d'appel d'offres du groupement de commandes fourniture électricité

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 mai désignant les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres du groupement.

Il indique qu'étant déjà membre au niveau de la CCCM, il ne peut l'être 2 fois.

Il propose que Georges RICCIO, suppléant, devienne titulaire.

Hélène BOIS se propose pour être suppléante.

Ouverture des plis le 24 septembre.

Vote : 15 pour

7 - Journée d'action des élus le 19 septembre

Un mail a été transmis à chaque conseiller.

L'Association des Maires de France lance une pétition en ligne, les conseillers peuvent la signer pour demander à l'Etat de ne pas réduire les dotations et les aides aux communes.

Il donne lecture du discours qui devra être lu dans chaque commune de France lors de la journée d'action le 19 septembre.

Rassemblement à 11 h. place Fodéré à St Jean de Maurienne avec marche jusqu'au monument aux morts.

Le Maire propose un rassemblement à 10 h. devant la salle polyvalente avant de se rendre à St Jean.

Une diffusion sera faite sur le site, sur les panneaux lumineux et sur les panneaux bois.

8 - Démarche voisins vigilants

Gilles DURUISSEAU et Monsieur le Maire ont rencontré l'adjoint de la commune de St Pancrace où ce dispositif a été mis en place.

Présentation du dispositif : l'enjeu principal est de diminuer les cambriolages et de créer du lien social.

Démarche : voisins vigilants et mairies vigilantes.

L'idée est de créer des petites communautés, par quartier, pour signaler des faits.

La mairie pourra, elle, donner des infos aux communautés.

Il faut définir des secteurs et choisir un référent par secteur.

Signalétique à mettre en place pour faire connaître l'adhésion au dispositif puis réunion publique.

Son coût : environ 1 300 €. pour le kit panneaux et flyers.

Prochaine étape : en parler à la population. Petite lettre municipale ou flyer pour présenter la démarche puis réunion publique à prévoir fin octobre.

9 - Demande d'acquisition d'un lot zone artisanale

Max MILLIEX souhaite acquérir le dernier lot disponible, lot n° 5 de 834 m² à 25 € le m².

Le Maire répondra favorablement à cette demande.

Il faudra le rencontrer afin de voir les modalités de construction sur ce lot et sur ce qu'il est possible de construire. (atelier de menuiserie).

Vote : 15 pour

10 - Emploi saisonnier

Le contrat actuel prend fin le 13 octobre. Il faudrait le prolonger d' 1 mois, comme l'année dernière, pour terminer les travaux en cours.

Vote : 15 pour

11 - Comptes rendus des commissions

SOREA - Finances / Philippe CRETIN

*SOREA : 19 109.32 € ont été versés au titre des dividendes et redevance de concession. (+ 6000 € par rapport aux prévisions).

*Une subvention de 14 200 € nous est accordée par la fédération de football pour l'aménagement du terrain de foot (éclairage et gradins).

*La Préfecture a édité les statistiques des finances locales :

Potentiel fiscal, la commune est au 22^{ème} rang départemental

Potentiel financier, la commune est au 25^{ème} rang du département avec 1741.22 € / habitant.

Moyenne des communes de la même strate 746 €.

A noter que la CCCM arrive au 1^{er} rang, avec 921 € / habitant pour une moyenne de 278 €.

*Legs Chiaberto : il reste 200 000 € d'obligations avec une baisse d'environ 6000 € depuis le début de l'année. Il faudrait réfléchir à leur utilisation dans le social ou le culturel (bibliothèque, musée, salle de réunion). Il est envisagé de consulter les bureaux d'architectes d'ici la fin de l'année pour des travaux en 2018.

*Situation des finances communales au 10 septembre.

Il reste 457 038 € de trésorerie. Les travaux ne sont pas encore tous réglés.

Travaux / Georges RICCIO

*Aménagement du terrain de football

Le génie civil est terminé. Le câblage a été réalisé par ELECTRA.

Reste les gradins à réaliser par l'entreprise MARTOIA. Les enrobés seront réalisés en 2016.

Un point d'éclairage sera mis en place sur le parking. C'est le mât du rond-point qui a été récupéré. Le devis sera demandé.

*Talus du Rieubel aux abords du lotissement Le Crosat

L'entreprise COSEEC a désherbé le talus. Mi-octobre : remodelage talus et végétalisation par cette même entreprise.

*Assainissement La Viclosaz La Maladière : une consultation est en cours.

L'assainissement à proximité du garage PASQUIER jusque vers le panneau lumineux se fera en accès direct vers la Goratière sur une longueur de 70 m.

Le Revet 70 m de réseaux sont programmés sur 2016.

Abandon de l'assainissement pluvial sur la zone MARTINER du fait de l'emprise du LTF.

*Eau de Montricher : problème de fuite sur la chambre des Anciennes Resses, les joints ont été changés mais une fuite persiste. A suivre.

*La commission des travaux se réunira courant octobre pour faire le point sur les travaux réalisés et ceux à prévoir.

*Relancer le projet de l'aménagement des jeux dans la cour de l'école. Franck RICCIO se porte volontaire pour ce projet. Voir également pour les jeux de la zone Antoine Borile.

Sports et loisirs : Maurice CATTELAN

*Remerciements d'associations pour les subventions.

*Bilan fête du pays très positif, remerciements à la com'jeunes, à son implication. Les jeunes seront récompensés.

*Fête du 14 juillet peu de monde mais bonne journée.

Communication jeunes : Hélène BOIS

*Le P'tit Gondranien est prêt à être diffusé.

*La commission prévoit une réunion en octobre, pour réorganiser toute la communication.

*Jeunesse : réunion en octobre (samedi soir) pour projets à venir.

On note une implication de la part de tous les jeunes.

Suite à la réunion de la mission locale, Claudine PRAT donne les informations suivantes :

*Carrefour des métiers à St Julien Montdenis en 2016.

*LTF : les recrutements ont débuté pour le chantier de St Martin La Porte.

12 - Informations et questions diverses.

Invitation de la Mairie d'Albiez le Jeune le 6 septembre à la cabane des chasseurs, belle journée.

Prévoir une rencontre entre les conseils municipaux des deux communes courant novembre. La 1^{ère} réunion se fera à Albiez.

Espace jeunes : chantier vacances d'automne, voir pour les idées de travaux (peinture, cimetière, bancs ...) qui seront faits par les jeunes sur 20 h. en 4 demi-journées.

Passage du jury régional du fleurissement, en attente du rapport.

15 septembre réunion en sous-préfecture pour la digue de protection de l'autoroute et de TRIMET, à rehausser ou renforcer.

Rencontre avec le Directeur de Solid'Art pour vigne, les travaux de nettoyage sont réalisés. Pour les vendanges : à voir selon la période. Recenser les participants pour suivre la vinification (locaux Solid'Art).

France domaine : rencontre lundi 14 pour faire le point sur l'estimation des terrains communaux dans l'emprise du LTF.

Prévoir une rencontre avec Fabien FIGUS pour le bilan et le fonctionnement de la gérance du snack.

Bonne saison avec une fréquentation d'environ 21 000 personnes.

Le ponton est un peu petit, peut-on prévoir son agrandissement. A réfléchir.

Fin de séance : 23 h.